

**Information aux parents
DOCUMENT À CONSERVER**

**Nature et périodes des principales évaluations retenues
Année scolaire 2022-2023**

Classe de 1^{re} année du 2^e cycle

Titulaires : Brigitte Rousseau
Marie-Eve Boulay
Élie-Anne Morel (2^e/3^e année)

Afin de vous permettre de suivre le cheminement scolaire de votre enfant, voici des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages que votre enfant vivra au cours de la présente année scolaire.

Dans toutes les matières, l'évaluation de votre enfant se fera en deux temps :

1. Pendant chaque étape, il sera évalué par des tâches ponctuelles et régulières qui permettront à l'enseignant de vérifier les connaissances qu'il acquiert et les compétences qu'il développe; cette évaluation « continue » a pour fonction essentielle de suivre ses apprentissages et de l'aider dans son cheminement scolaire;
2. À la fin de l'étape, votre enfant devra réinvestir ses acquis dans des tâches plus complexes qui permettront de vérifier s'il maîtrise les connaissances et les compétences prévues par le programme.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document les principales évaluations planifiées par l'enseignant titulaire et les enseignants spécialistes qui enseigneront à votre enfant.

À la dernière page du document, vous trouverez le calendrier des principales communications officielles.

Dans le présent document, la forme grammaticale indique aussi bien les hommes que les femmes.

1. Compétences disciplinaires	Pendant l'étape	Fin d'étape	Fin d'année
Français, langue d'enseignement Lire : 50 % Écrire : 30 % Communiquer oralement : 20 %	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de lecture • Réalisation d'une tâche à la suite d'une lecture • Activités d'appréciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Situation d'apprentissage et d'évaluation ou projet d'écriture en lien avec une situation donnée 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de textes variés • Contrôles • Dictées variées 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions, causeries ou autres échanges, formels ou informels 		
Mathématique Résoudre une situation-problème : 30 % Utiliser un raisonnement mathématique : 70 %	<ul style="list-style-type: none"> • Modélisation de situation problème • Rétroaction sur les stratégies de résolution de problèmes • Manipulation et exercices • Discussions avec l'élève au sujet des stratégies utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Résoudre une situation-problème • Questionnaire sur les notions apprises 	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de tâches variées (affiches, maquettes, etc.) • Observations • Discussions 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations diverses • Évaluation en lien avec la matière enseignée 	
Science et technologie : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Grille d'observation sur la démarche de l'élève • Carnet d'expériences • Discussions • Présentation des productions 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire sur les notions apprises • Carnet d'expériences 	-----
Éthique et culture religieuse : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Carnet de recherche et de réflexion • Réalisation de tâches variées • Discussions 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire sur les savoirs essentiels (valeur, règle, norme, entraide, amitié, dignité, rôle et responsabilité, expressions du religieux, etc.) 	
Arts plastiques : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'appropriation de diverses techniques artistiques • Réalisations d'œuvres personnelles • Activités d'appréciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Situations d'apprentissage et d'évaluation permettant de juger de l'acquisition des connaissances et du développement de l'une ou l'autre des compétences 	-----
2. « Autres compétences »			
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser son travail <input checked="" type="checkbox"/> • Travailler en équipe <input type="checkbox"/> • Savoir communiquer <input type="checkbox"/> • Exercer son jugement <input type="checkbox"/> 	Une compétence fera l'objet de commentaires qui préciseront les forces ou les défis qui caractérisent votre enfant.		

Nom des enseignants spécialistes	Pendant l'étape	Fin d'étape	Fin d'année
Anglais, langue seconde Marie Fournier Communiquer oralement en anglais : 35 % Comprendre des textes lus entendus : 50 % Écrire des textes : 15 %			
	L'enseignant utilisera des grilles d'observation tout au long de l'étape et de l'année scolaire pour rendre compte du développement de la compétence « communiquer oralement en anglais ».		
	Aux 2 ^e et 3 ^e étapes, l'enseignant recueillera et évaluera des travaux et des tests qui démontreront chez l'élève sa compréhension de différents types de textes durant l'étape et à la fin de l'étape.		
	À la 3 ^e étape, l'enseignant recueillera et évaluera des textes courts et bien structurés qui démontreront le développement de la compétence « écrire des textes » durant l'étape et à la fin de l'étape. L'élève produit un texte pertinent qui respecte les consignes et applique les conventions linguistiques visées par la tâche.		
Éducation physique et à la santé : 100 % Maxime Milhomme <ul style="list-style-type: none"> ● Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ● Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ● Adopter un mode de vie sain et actif 	Tout au long de l'année, l'enseignant doit vérifier si l'élève : <ul style="list-style-type: none"> ● acquiert des connaissances et un certain savoir-faire moteur qui lui permettront de choisir et d'exécuter adéquatement des enchaînements et des combinaisons d'actions motrices. ● développe un répertoire de connaissances, de stratégies, de savoir-faire moteur et de savoir-être nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action et à sa mise en œuvre avec un ou plusieurs partenaires. ● élabore un plan de pratique régulière d'activités physiques et un plan de modification d'une habitude de vie. ● pratique différents types d'activités physiques d'intensité modérée à élevée d'une durée d'au moins 15 minutes. La note qui apparaîtra au bulletin résultera de l'observation que l'enseignant aura faite de votre enfant à l'aide de grilles d'évaluation, de grilles d'observations, de questionnaires et d'entrevues		
Musique : 100 % Jean-Philippe Brassard	Tout au long de l'année et à l'aide de grilles d'observation, l'enseignant recueille des résultats au niveau : <ul style="list-style-type: none"> ● de pièces et d'inventions musicales. Ces résultats permettent l'évaluation des compétences « inventer » et « interpréter » et portent notamment sur l'utilisation des techniques instrumentales, le respect du caractère expressif des pièces étudiées, l'utilisation des connaissances liées au langage musical et le respect des consignes de création : ● de liens que votre enfant fera entre les œuvres entendues et les sentiments qu'elles susciteront chez lui. Ces résultats constituent l'évaluation de la compétence « apprécier ». 		

IMPORTANT : COMPLÉMENTS D'INFORMATION POUR LES PARENTS

- A. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant dans chaque matière et à chaque étape résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.
- B. Dans chaque bulletin, après chaque matière, l'enseignant écrira au besoin un commentaire susceptible de préciser ou d'éclairer le résultat en pourcentage et de donner des informations sur le développement des stratégies.
- C. De plus, différents moyens retenus par l'école favoriseront la communication avec vous : portfolio, agenda, travaux envoyés à la maison, etc.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant durant la 2 ^e semaine du mois d'octobre.
Premier bulletin	Le premier bulletin sera disponible sur le Portail Parents à partir du 14 novembre 2022. Ce bulletin couvrira la période du 29 août au 11 novembre 2022 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur le Portail Parents à partir du 14 mars 2023. Ce bulletin couvrira la période du 14 novembre 2022 au 3 mars 2023 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur le Portail Parents à partir du 27 juin 2023. Ce bulletin couvrira la période du 14 mars au 22 juin 2023 et comptera pour 60 % du résultat final de l'année. Les parents doivent imprimer le bulletin ou en conserver une copie électronique. C'est dans ce troisième bulletin que sera communiquée la décision de classement de votre enfant pour l'année scolaire 2023-2024.

En tout temps, si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec le personnel enseignant de l'école.

Soyez assuré de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettront de suivre le cheminement scolaire de votre enfant et de l'aider en conséquence.

Alexandre Pelchat, Directeur

PRÉCISIONS IMPORTANTES
<p>EXTRAIT DE L'INFO-SANCTION 18-19 :</p> <p>La gestion des absences aux épreuves uniques repose sur l'importance de maintenir une évaluation fiable, rigoureuse et équitable des apprentissages, en toute cohérence avec la Politique d'évaluation des apprentissages. Elle tient également compte des contraintes liées à la disponibilité d'épreuves de remplacement et à la présence de sessions de reprise au calendrier officiel.</p> <p>Les motifs d'absence reconnus sont toujours ceux qui figurent au Guide de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale; • Décès d'un proche parent; • Convocation d'un tribunal; • Participation à un événement d'envergure (par exemple, une compétition sportive ou artistique ou un événement culturel) préalablement autorisée par la Direction de la sanction des études (DSÉ). <p>Dans les autres cas, comme un voyage familial, le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire devrait correspondre à 0 sur 20.</p> <p>*Pour des évaluations qui ne sont pas des évaluations du Ministère, l'enseignant ne prendra pas de temps supplémentaire pour mettre à jour un élève qui aurait été absent pour des motifs non reconnus par l'info-sanction. L'enseignant n'est pas tenu d'offrir de la récupération pour des absences non reconnues et il n'est pas tenu de faire une reprise d'évaluation. Les autres travaux et évaluations faites au cours de l'étape serviront à établir la note sur le bulletin.</p>